

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2015

- n° 177 de M. Raphaël Fessler (DC/VL) et de 13 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'achat par la Ville de l'immeuble de la Grenette et du parking

M. Raphaël Fessler (DC/VL) résume le postulat suivant:

*"Mon postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'achat par la Ville de l'immeuble de la Grenette et du parking, dans le but d'optimiser la construction d'un nouveau parking adapté aux besoins réels des habitants, commerçants et visiteurs du quartier du Bourg. Je sais que passablement de collègues ont trouvé cette demande farfelue, surtout ceux qui sont ici actionnaires du parking de la Grenette et qui comptent sur cette institution pour assurer leur retraite. Néanmoins, je pense que le quartier mérite aussi que l'on s'occupe de ce problème-là."*

La Présidente interrompt l'intervenant et l'invite à développer le contenu de son postulat lors de la prochaine séance.

*"Le projet de requalification du quartier du Bourg a fait l'objet d'une présentation publique. Si le projet retenu semble séduisant, l'agrandissement du parking de la Grenette pose problème car on peut le qualifier de nouveau 'bricolage' qui ferait suite aux constructions dépassées et hors normes des décennies précédentes."*

*Le postulat a donc pour but de demander au Conseil communal d'avoir l'audace d'étudier la possibilité:*

- *d'acheter l'immeuble de la Grenette et son parking;*
- *de démolir l'immeuble et le parking, opération possible puisque c'est le seul immeuble non protégé du quartier, avec notamment ses salles désuètes qui ne sont plus adaptées aux besoins des events actuels;*
- *de constituer un partenariat public-privé pour la construction et l'exploitation d'un parking souterrain vital pour la vie du quartier, adapté aux besoins des habitants, des commerçants et des visiteurs et libéré des contraintes des constructions antérieures.*

*En surface, l'espace libéré pourrait constituer une grande esplanade ouverte pouvant accueillir marchés, foires, rassemblements et manifestations divers.*

*Pour remplacer les salles actuelles de la Grenette, une salle modulable avec façade vitrée avec vue sur le pont de la Poya, la Sarine et le Schoenberg pourrait être réalisée au niveau supérieur du nouveau parking.*

*Pour les locataires actuels, dont le Ministère Public, des locaux de remplacement sont et seront disponibles dans le quartier.*

*Au sein de la SA La Grenette, l'Etat, la Ville, l'ECAB et la BCF sont actionnaires majoritaires, le solde des actions étant réparti entre des commerçants et des habitants du quartier du Bourg. La Ville pourrait donc, dans un premier temps, entamer le dialogue avec les actionnaires dans le but de leur présenter ses intentions."*